

ANNEXE 2 : Durées réglementaires à respecter

SANS REGROUPEMENT DE DASRI :

Tableau 1 :

<i>Production effective</i>	$5\text{kg/mois} < P \leq 15\text{Kg/mois}$	$15\text{Kg/mois} < P \leq 100\text{Kg/semaine}$	$100 \text{ Kg/semaine} < P$
D = durée à ne pas dépasser	1 mois	7 jours	72 heures

D = durée entre la production effective des déchets et leur incinération (ou traitement)

Tableau 2 :

<i>Production effective</i>	$P \leq 5\text{kg/mois}$
D= durée à ne pas dépasser	3 mois

Si après enlèvement les DASRI sont regroupés dans une installation de regroupement, les délais mentionnés dans le tableau 3 s'ajoutent aux 3 mois, en fonction des quantités stockées sur l'installation de regroupement

D = durée entre la production effective et l'enlèvement

AVEC REGROUPEMENT DE DASRI :

Tableau 3 :

<i>Quantité regroupée</i>	$5\text{kg/mois} < P \leq 15\text{Kg/mois}$	$15\text{Kg/mois} < P \leq 100\text{Kg/semaine}$	$100 \text{ Kg/semaine} < P$
D = durée à ne pas dépasser	1 mois	7 jours	72 heures

D= durée entre l'évacuation des déchets du lieu de production et leur incinération (ou traitement)